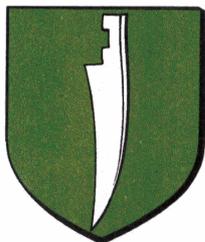


Mai 2007



MAIRIE de BOESENBIESEN

22, Rue Principale
67390 BOESENBIESEN

Téléphone : 03.88.85.30.81

Télécopie : 03.88.85.30.81

communedeboesenbiesen

@wanadoo.fr

Horaires ouverture :

- Lundi de 17h à 19h
- Jeudi de 17h à 19h

NOTE D'INFORMATIONS

Mairie FERMETURE

Le secrétariat de mairie sera
**fermé du 16 mai au 24 mai 2007
(inclus).**

Une permanence sera tenue le lundi 21 mai 2007 de 17h à 19h.
Pour toutes urgences vous êtes priés de vous adresser au maire ou à un des adjoints.

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous allez avoir 16 ans, venez vous faire recenser en mairie.

Depuis le 1^{er} janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles, doivent **se faire recenser à la mairie de leur lieu de domicile**. Cette obligation légale est à effectuer **dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire**.

Présentez vous en mairie, vous ou un de vos parents, muni de votre carte d'identité et du livret de famille.

Le recensement est une démarche essentielle et obligatoire.

NB : Le recensement vous permettra de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, d'effectuer la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense et de faciliter votre inscription sur les listes électorales.

Pour tous renseignements adressez -vous en mairie.

COUPURES DE COURANT



En raison de travaux sur le réseau électrique de la commune par les services d'EDF GDF Alsace, des **coupures de courant** aura lieu :

– **Mercredi 9 mai 2007
entre 8h et 12h**

sur les secteurs suivants : *Rue Nachtweid, Rue Schmittlach, Rue de la Source, Rue du Pont, Rue de l'Ecole (n° 1,2, 3, 6), Rue Principale (n° 1 au 17A, 21 au 25, 39, 47, 1 à 8, 32, 36 à 38B, 50 à 60, 64 à 70).*

– **Jeudi 24 mai 2007
entre 13h30 et 14h15** au lieu dit FUCHSWINKEL RD 209.

Ces informations sont également disponible au panneau d'affichage.

PIECES D'IDENTITE

Les beaux jours et la période estivale approchant, nous vous rappelons les pièces à fournir pour permettre l'établissement de vos pièces d'identité ainsi que quelques conseils pratiques.

Carte Nationale d'Identité (CNI) :

Pièces à fournir :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile (facture EDF, TELECOM, SDEA)
- ⇒ 1 copie intégrale de l'acte de naissance (demandée par la mairie)
- ⇒ l'ancienne carte d'identité, le cas échéant une déclaration de perte ou de vol (en cas de renouvellement)

Pour les mineurs, la présence du représentant légal est obligatoire. En plus des pièces mentionnées, *le représentant légal devra fournir une copie intégrale de son acte de naissance* (demandée par la mairie) ainsi que *la copie d'un justificatif d'identité avec photo* (CNI, Passeport, Permis de conduire...).

Le délai de **délivrance** est d'environ **4 semaines**. La CNI est **valable 10 ans**.

Passeport électronique :

Pièces à fournir :

Pour les majeurs

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile récent (facture EDF, TELECOM, SDEA) (- 3 mois)
- ⇒ 1 copie intégrale de l'acte de naissance (demandée par la mairie)
- ⇒ l'ancien passeport, le cas échéant la déclaration de perte ou de vol (en cas de renouvellement)
- ⇒ 1 document officiel avec photo permettant d'identifier le demandeur (CNI, Passeport, Permis de conduire)
- ⇒ 60 € de timbres fiscaux

Pour les mineurs :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 copie intégrale de l'acte de naissance (demandée par la mairie)
- ⇒ l'ancien passeport, le cas échéant la déclaration de perte ou de vol (en cas de renouvellement)
- ⇒ 1 justificatif de domicile récent du représentant légal (- 3mois)
- ⇒ 1 copie intégrale de l'acte de naissance du représentant légal (demandée par la mairie)
- ⇒ 1 justificatif d'identité avec photo du représentant légal (CNI, Passeport, Permis de conduire)

Le délai de **délivrance** peut être de **6 à 8 semaines**. Le passeport est **valide 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs**. L'inscription d'un enfant sur le passeport d'un de ses parents n'est plus autorisée.

INFOS PRATIQUES

! Les informations relatives aux pièces à fournir sont également disponibles sur le site Internet de la Préfecture du Bas-Rhin : <http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr> (dans la rubrique **PRATIQUE -> VOS DEMARCHES -> PASSEPORTS ET VISAS—CARTE NATIONALES D'IDENTITE**)

! Vous avez déposé votre demande et souhaitez suivre son avancement, vous pouvez consulter le site suivant : <http://www.interieur.gouv.fr> (**SECTION-> A VOTRE SERVICE -> VOS DEMARCHES -> CNI-PASSEPORTS**). Pour cela il faudra demander le numéro de votre demande au secrétariat lors du dépôt de cette dernière.

! Le site « **CONSEILS AUX VOYAGEURS** » (<http://www.diplomatie.gouv.fr>) permet aux usagers de connaître les titres qu'il convient de posséder afin d'entrer et de circuler dans les pays étrangers.

! **La normes des photos d'identité à changer !** Les critères suivants sont à respecter : FORMAT : 3,5 x 4,5 cm, couleur OU noir et blanc, le visage doit être centré sur le cliché. QUALITE ET ATTITUDES : Faire attention à la luminosité et au contraste, expression du visage neutre et bouche fermée, visage doit être représenté strictement de face.